

Acte à classer

del_0020_2024

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-19T14-36-05.00 (MI252506764)

Identifiant unique de l'acte :

027-200065787-20240415-del_0020_2024-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

del_0020_2024_vote_compte_administratif_2023_budget_annexe_assainissement

Date de décision : 15/04/2024



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte

antérieur :

Acte : [pesallpjdobCA2023BP82_82...](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[del_0020_2024_vot...](#) Type PJ : 70_DE - Délibération
[administratif_2023_...](#)



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/04/24 à 14:36

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 19/04/24 à 14:36

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 19/04/24 à 14:42

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	9
Absents	14
Total des votes	51

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du deux avril 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISSEN

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BARRE, Mme LOUVEL, M BURET, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme BOQUET, Mme BINET, M. SENINCK, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS M. BESSARD, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, M. VETEL

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. TIHY, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. LEROY à M. COUREL, M. DUSMENIL à M. SIMON, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, M. BURET à Mme DUTILLOY, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme BOQUET à Mme QUEVAL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BONVOISIN

Del_0020_2024 Vote du Compte administratif 2023 –Budget annexe Assainissement

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sur une année.

Il permet de contrôler la gestion de la collectivité, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Parallèlement, le trésorier principal de la collectivité chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats 2023 se présentent comme suit :

La section de Fonctionnement

- **Les recettes de fonctionnement** s'élèvent à 3 613 157.74 € (dont 1 143 670.06 € de résultats reportés) pour l'exercice 2023 du budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

Libellé	Réalisé 2 022	Réalisé 2 023	% Evolution
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 135 781,70 €	1 143 670,06 €	-46%
013 ATTENUATION DE CHARGES	4 289,59 €	16 893,58 €	294%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	585 660,64 €	433 326,78 €	-26%
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	1 839 997,20 €	1 950 696,22 €	6%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	144 849,69 €	61 955,42 €	-57%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	33,70 €	62,59 €	86%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 442,42 €	18,00 €	-100%
78 TRAVAUX EQUIPEMENT EN REGIE ET REDUCTION DE CHARGES		6 535,09 €	
Total Recettes	4 761 054,94 €	3 613 157,74 €	

- ❖ Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour la somme de 1 143 670.06 €.
 - ❖ Chapitre 013 : Atténuation de charges pour la somme de 16 893.58 €, reprenant principalement des remboursements d'indemnité journalier.
 - ❖ Chapitre 042 : Opération d'ordre de transferts entre sections correspondant aux recettes liées à l'amortissement des subventions, qui représentent une recette d'ordre de 433 326.78 €.
 - ❖ Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués 1 950 696.22 €, prestations de services comprenant principalement la redevance assainissement facturée aux usagers.
 - ❖ Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations reprenant le versement de la prime pour épuration par l'agence de l'eau pour 61 955.42 €.
 - ❖ Chapitre 75 : autres produits de gestion courante, pour la somme de 62.59 € correspondent aux recettes de paie de rationalisation des déclarations sociales, ainsi qu'à l'attribution au titre de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2023.
 - ❖ Chapitre 77 : Produits exceptionnels pour la somme de 18 € comprenant le remboursement d'une facture.
 - ❖ Chapitre 78 : travaux équipement en régie et réduction de charges, pour la somme de 6 535.09 €, correspondant aux dépréciations de créances
- **Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 638 105.39 € pour l'exercice 2023 du budget Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :**

Libellé	Réalisé 2 022	Réalisé 2 023	% Evolution
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	747 124,24 €	1 011 703,03 €	35%
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	447 474,70 €	446 805,85 €	0%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	845 600,61 €	829 102,48 €	-2%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 817,40 €	7 618,31 €	-68%
66 CHARGES FINANCIERES	159 089,57 €	194 337,25 €	22%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 322,74 €	142 928,21 €	6053%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 536,09 €	5 610,26 €	-14%
Total Dépenses	2 231 965,35 €	2 638 105,39 €	

- ❖ Chapitre 011 : *Charges à caractère général*. Ces dépenses concernent principalement les fluides, les fournitures, les contrats de prestations de service dont les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2023 par le service pour un montant de 1 011 703.03 €.
- ❖ Chapitre 012 : *Les frais de personnel* comprennent les salaires, charges, médecine professionnelle, assurance statutaire pour 446 805.85 €.
- ❖ Chapitre 042 : les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent aux dépenses d'ordre liées aux amortissements des biens. Ils représentent une charge de 829 102.48 €.
- ❖ Chapitre 65 : *les autres charges de gestion courante*, pour la somme de 7 618.31 € comprennent la subvention à l'association du personnel pour 1 932 €, ainsi que les admissions en non-valeur.
- ❖ Chapitre 66 : *les charges financières* s'élèvent à 194 337.25 € correspondant au remboursement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité.

- ❖ *Chapitre 67* : les charges exceptionnelles s'élèvent à 142 928.21 € de régularisation d'écritures sur exercice antérieur.
- ❖ *Chapitre 68* : dotations aux amortissement et aux dépréciations et provisions, pour la somme de 5 610.26 € reprenant les dépréciations des actifs non circulants.

La section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 643 045.64 € pour le budget annexe Assainissement.

Libellé	Réalisé 2 022	Réalisé 2 023	% Evolution
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	845 600,61 €	829 102,48 €	-2%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	938 604,62 €	1 533 274,46 €	63%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	220 752,53 €	620 443,70 €	181%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	47 967,00 €	1 660 225,00 €	3361%
Total Recettes	2 052 924,76 €	4 643 045,64 €	

- ❖ *Chapitre 040* : Opération d'ordre de transferts entre sections – Ce chapitre reprend les écritures d'amortissement des biens pour 829 102.48 €
- ❖ *Chapitre 13* : Subventions d'investissement pour 620 443.70 € correspondant principalement à l'élaboration du SDA de Montfort sur Risle, dont 332 609 € du Conseil Départemental et 103 486 € de l'Agence de l'eau.
- ❖ *Chapitre 16* : Emprunts et dettes assimilées correspondant aux travaux de réhabilitation du réseau sur Pont Audemer pour XX €
- ❖ *Chapitre 10* : Dotations, fonds divers et réserves – pour XX € le versement du Fonds de compensation de la TVA.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 379 042.44 € (dont 449 684.80 € de résultats reportés) pour l'exercice 2023 du budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

Libellé	Réalisé 2 022	Réalisé 2 023	% Evolution
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	624 612,86 €	449 684,80 €	-28%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	585 660,64 €	433 326,78 €	-26%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		45 132,00 €	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	623 532,01 €	656 836,89 €	5%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 162,00 €	1 680,00 €	-82%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 411,19 €	69 969,87 €	116%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	627 230,86 €	3 722 412,10 €	493%
Total Dépenses	2 502 609,56 €	5 379 042,44 €	

- ❖ *Chapitre 001* : reprises des résultats antérieurs pour la somme de 449 684.80 €.
- ❖ *Chapitre 040* : opération d'ordre de transfert entre section, pour un montant de 433 326.78 €, comprenant la dotation aux amortissements.
- ❖ *Chapitre 13* : subventions d'investissement, pour la somme de 45 132 €, correspondant à des régularisations de l'agence de l'eau.

- ❖ Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées – remboursement du capital de la dette contractée par la collectivité pour 656 836.89 €.
- ❖ Chapitre 20 : immobilisations incorporelles pour la somme de 1 680 € comprenant l'assistance de passation du marché eaux de vidange de piscine.
- ❖ Chapitre 21 : immobilisations corporelles – Ce chapitre s'élève à 69 969.87 € comprenant principalement l'acquisition de pompe, les 1ers acompte MOE du marché travaux recyclage des eaux de piscine, acquisition d'agitateur submersible.
- ❖ Chapitre 23 : immobilisations en cours - Ce chapitre s'élève à 3 722 412.10 € avec l'AMO SDA (schéma directeur d'assainissement) de Montfort sur Risle et de Routot.

Aussi et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article L1612-12 du CGCT

VU l'article L 2121-14 du CGCT,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2024,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes 2023 avant le 30 juin 2024.

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales M. Francis COUREL ne prend pas part au vote,

CONSIDERANT l'élection M. Philippe MARIE, 6^{ème} Vice-Président, en charge de l'eau, des zones humides, de l'assainissement, de l'eau potable et de la mobilité, à la Présidence de la séance,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Décide,

➤ **D'APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget annexe Assainissement présentant :

En section d'investissement :

- Dépenses compte 001 « résultat de clôture » : 735 996.80 €
- Recettes, compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté » : 535 225.66 €

En section de fonctionnement :

- Recettes, compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 439 826.69 €

Pont-Audemer, le 15 avril 2024

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

